



Chancellerie d'État  
Office de la communication

Postgasse 68  
Case postale  
3000 Berne 8  
+41 31 633 75 91  
[communication@be.ch](mailto:communication@be.ch)  
[www.be.ch](http://www.be.ch)

Communiqué de la Direction de la sécurité du 21 décembre 2021

## Nouvelle infrastructure pénitentiaire : inspection du site de Prêles

Deux sites sont en cours d'évaluation en vue de la construction d'une nouvelle infrastructure pénitentiaire dans la région Jura bernois-Seeland. Le conseiller d'État Philippe Müller, directeur de la sécurité du canton de Berne, a donc organisé une inspection du site de l'ancien Foyer d'éducation Prêles. La présentation a porté sur la construction de la prison et sur son utilisation partielle comme foyer éducatif par le Concordat latin ou pour la détention administrative en remplacement de la prison régionale de Moutier.

L'inspection de l'ancien Foyer d'éducation Prêles fait suite à la visite du site de Witzwil réalisée en octobre en vue de la construction d'une nouvelle prison. Le conseiller d'État Philippe Müller s'était à cette fin entouré d'une délégation composée du président et de la future présidente de la commune mixte du Plateau de Diesse, du responsable du projet Avenir Berne Romande, l'ancien conseiller d'État Mario Annoni, de représentants du Concordat latin ainsi que de cadres et de spécialistes des Directions cantonales de la sécurité, des travaux publics et des transports ainsi que de l'économie, de l'énergie et de l'environnement.

### **Un grand projet requérant un nouveau plan de zones**

Selon les spécialistes de l'Office des immeubles et des constructions qui ont réalisé des études de faisabilité sur les sites envisagés, Prêles se prête à la construction d'une prison comptant 100 places de détention provisoire et de détention pour motifs de sûreté ainsi que 150 places d'exécution judiciaire en milieu fermé, soit 250 places au total. Mais pour obtenir un permis de construire pour un projet d'une telle envergure, ont-ils expliqué lors de l'inspection, il faudra modifier le plan de zones et réaliser d'importants travaux de raccordement au réseau de transport. Il faudra également prévoir des distances par rapport à la réserve naturelle adjacente, à la forêt et à la zone agricole. Cependant, le site a des atouts : la proximité de Biemme et la possibilité d'utiliser une partie de l'infrastructure existante moyennant des travaux d'adaptations.

### **Remise en service du foyer éducatif par le Concordat latin**

Les représentants du Concordat latin sur la détention pénale des adultes et des jeunes ont présenté leur projet d'utilisation partielle du foyer éducatif conformément à son affectation antérieure. Les cantons

romands ont une liste d'attente de jeunes condamnés ayant besoin d'une place dans une institution appropriée. Moyennant quelques adaptations apportées à l'infrastructure, le foyer pourrait accueillir plus de 20 mineurs en milieu fermé. Il serait possible d'ajouter par la suite une dizaine de places, dans une autre partie du site, pour répondre à des besoins spécifiques. Le Concordat latin présentera en mars 2022 un rapport final contenant ses recommandations définitives sur les aspects organisationnels, pédagogiques et financiers en vue de la suite de la planification et d'une éventuelle remise en service du foyer éducatif.

### **Détention administrative en remplacement de la prison régionale de Moutier**

Une autre solution consisterait à transférer à Prêles les places de détention en vue de l'expulsion actuellement localisées à la prison régionale de Moutier. L'Office de l'exécution judiciaire table sur une institution comptant soit 60 place, soit 90 places. Dans la deuxième variante, les places non utilisées pour la détention administrative pourraient être affectées à l'exécution de peines courtes ou de peines privatives de liberté de substitution, par exemple. Au cours de l'inspection, la délégation s'est demandé si le site pourrait faire l'objet d'une utilisation combinée comme foyer éducatif et établissement de détention administrative. Cette question ainsi qu'un ensemble d'autres questions de fond seront reprises dans les études de faisabilité en cours, ont expliqué les responsables du projet, et elles seront étudiées de plus près lors l'élaboration des variantes possibles.

### **Choix du site probablement arrêté début 2022**

Le canton de Berne a fait savoir en août 2021 qu'il privilégiait les sites de Witzwil et de Prêles, dont il est propriétaire, pour la construction d'une nouvelle infrastructure pénitentiaire et que ces deux options feraient l'objet d'études approfondies. Le choix du site qui accueillera la future prison de 250 places dans la région Jura bernois-Seeland devrait être arrêté au début de l'année prochaine. Il y aura ensuite un concours, une étude et un appel d'offres en vue d'une réalisation entre 2028 et 2031 pour une entrée en service en 2032, selon la planification actuelle.

### **Note aux rédactions**

Pour tout complément d'information, veuillez-vous adresser au directeur de la sécurité Philippe Müller, au 031 633 87 82 (mardi 21 décembre, de 13h30 à 14h30).